

RECOMMANDATION UIT-R BS.1786*

**Critères d'évaluation de l'incidence des brouillages causés
au service de radiodiffusion de Terre**

(Question UIT-R 32/6)

(2007)

Le texte de la présente Recommandation est identique à celui de la Recommandation UIT-R BT.1786.

* La Commission d'études 6 a apporté des modifications rédactionnelles à la présente Recommandation en 2007 conformément à la Résolution UIT-R 44.